

Résiliation du contrat de liquidité de la société AXA

La société AXA annonce qu'elle a mis fin avec date d'effet au 18 février 2011 au contrat de liquidité initialement conclu avec la société Crédit Agricole Cheuvreux le 16 mai 2005.

Au jour de cette résiliation, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2.000.000 titres AXA
- une somme de 83.254.389,35 euros

Il est rappelé que lors de la conclusion du contrat de liquidité, le 16 mai 2005, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre AXA
- une somme de 120.000.000 d'euros

* * *